



**PRÉFET
DE LA HAUTE-
CORSE**

Liberté
Égalité
Fraternité

DÉCLARATION DE MANIFESTATION

À effectuer trois jours francs au moins et quinze jours francs au plus avant la date de la manifestation
Le respect des délais s'entend à la date de réception de la déclaration en préfecture, par courriel ou voie postale.

En application des articles L.211-1 à L.211-4 du Code de la sécurité intérieure, les cortèges, défilés, rassemblements de personnes et toutes manifestations sur la voie publique en zone de police d'État sont soumis à l'obligation de déclaration préalable auprès du préfet du département.

Aux termes de l'article 431-9 du Code pénal, « est puni de six mois d'emprisonnement et de 7 500 euros d'amende, le fait :

1. d'avoir organisé sur la voie publique une manifestation n'ayant pas fait l'objet d'une déclaration préalable dans les conditions fixées par la loi ;
2. d'avoir organisé sur la voie publique une manifestation interdite dans les conditions fixées par la loi ;
3. d'avoir établi une déclaration incomplète ou inexacte, de nature à tromper sur l'objet ou les conditions de la manifestation projetée. »

1. Objet de la manifestation :

Marché de Noël

2. Nom(s), prénom(s), adresse(s), coordonnées téléphoniques et courriel(s) du ou des organisateur(s) :

Viola Jocelyne 06.74.69.58.80. jovicola@orange.fr
Sulaghya in Festa

3. Date(s) de la manifestation :

Samedi 26 novembre 11h - 19h
Dimanche 27 novembre 10h - 19h

4. Heure(s) et lieu(x) du rassemblement :

Mairie Annexe Puzzone 20240 Solero.
11h - 19h / 10h - 19h

5. Itinéraire(s) du cortège :

/

6. Heure(s) et lieu(x) de dispersion :

fin à 19h.

7. Estimation du nombre de participants attendus :

200 - 300 personnes.

8. Dispositifs de sécurité envisagés :

2 bénévoles.

9. Particularités de la manifestation (déploiement de banderoles, installations diverses, gradins, scènes, stands, etc.) :

20 à 30 stands exposants

10. Observations éventuelles :

« Les soussignés déclarent disposer de moyens propres à assurer le caractère pacifique de cette manifestation et s'engagent à prendre toutes les dispositions pour en assurer le bon déroulement jusqu'à complète dispersion. Ils reconnaissent la nécessité de concilier l'exercice du droit de manifester avec le respect des autres libertés publiques et s'engagent, en conséquence, à limiter les nuisances et préjudices que pourraient subir riverains et professionnels du fait de cette manifestation. Ils déclarent avoir pris connaissance des lois et règlements relatifs à la participation délictueuse à une manifestation ou une réunion publique ou un attroupement. »

Signatures des organisateurs précédées de la date d'établissement de la demande ainsi que de la mention « LU ET APPROUVÉ »

lu et approuvé



Le présent document sera transmis à l'adresse : pref-manifestations@haute-corse.gouv.fr



ATTESTATION D'ASSURANCE RESPONSABILITES

ASSURE SMACL : Police n° 11123/Q
Réf. : D-BABIN

COMMUNE DE SOLARO
MAIRIE
20240 SOLARO

Au titre de la police désignée ci-dessus, SMACL Assurances SA certifie garantir les conséquences pécuniaires des responsabilités encourues par l'Assuré du fait de l'organisation d'une démonstration sportive pour les enfants de la commune sur le city stade communal de Nerucciu II.


MONTANT DES GARANTIES : Selon les dispositions contractuelles

PÉRIODE DE VALIDITÉ : Samedi 12 Novembre 2022

La présente attestation d'assurance est délivrée pour servir et valoir ce que de droit, sous réserve des clauses et conditions du contrat d'assurance et notamment de celles concernant la suspension de la garantie ou la résiliation anticipée prévue au contrat.

Elle n'implique qu'une simple présomption de garantie de SMACL Assurances SA.

Niort, le 08/11/2022


Pour la Société
Catherine FLOTT
Responsable du Pôle PM Droit Public - GVC

SMACL ASSURANCES SA
Entreprise régie par le Code
des assurances
Immatriculée au RCS
de Niort N° 833817224
Siège social
141, avenue Salvador-Allende
CS 20000
79031 NIORT CEDEX 9



05 49 32 56 56 (prix d'un appel local)





ATTESTATION D'ASSURANCE RESPONSABILITES

ASSURE SMACL : Police n° 11123/Q
Réf. : D-BABIN

COMMUNE DE SOLARO
MAIRIE
20240 SOLARO

Au titre de la police désignée ci-dessus, SMACL Assurances SA certifie garantir les conséquences pécuniaires des responsabilités encourues par l'Assuré du fait de l'organisation d'un marché de Noël organisé par la commune sur le terrain autour de la mairie annexe (terrain communal).


MONTANT DES GARANTIES : Selon les dispositions contractuelles

PÉRIODE DE VALIDITÉ : Du 26 au 27 Novembre 2022

La présente attestation d'assurance est délivrée pour servir et valoir ce que de droit, sous réserve des clauses et conditions du contrat d'assurance et notamment de celles concernant la suspension de la garantie ou la résiliation anticipée prévue au contrat.

Elle n'implique qu'une simple présomption de garantie de SMACL Assurances SA.

Niort, le 08/11/2022


Pour la Société
Catherine PILOT
Responsable du Pôle PM Droit Public - GVC

SMACL ASSURANCES SA
Société anonyme au capital de 255 037 000 euros
RCS NIORT 833817224
Société à responsabilité limitée
141 Avenue Salvador-Allende
CS 20000
79031 NIORT CEDEX 9



05 49 32 56 56 (prix d'un appel local)

